

Arrêtés ministériels

A.M., 2019

Arrêté numéro AM 2019-003 du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en date du 31 octobre 2019

CONCERNANT la nomination de dix membres du Comité consultatif sur les normes du travail

LE MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE,

VU le premier alinéa de l'article 39.0.0.4 de la Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1), prévoyant la formation du Comité consultatif sur les normes du travail par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

VU les deuxième et troisième alinéas de cet article prévoyant que ce comité est formé d'un nombre de membres déterminé par arrêté du ministre, dont au moins une personne provenant de chacun des groupes suivants : les salariés non syndiqués, les salariés syndiqués, les employeurs du milieu de la grande entreprise, les employeurs du milieu de la petite et de la moyenne entreprise, les employeurs du milieu coopératif, les femmes, les jeunes, la famille et les communautés culturelles, nommés après consultation d'organismes que le ministre considère représentatifs de ces groupes;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif sur les normes du travail a été formé et que les règles de fonctionnement ainsi que les modalités de consultation qui lui sont applicables ont été fixées par l'arrêté AM 2016-002 de la ministre responsable du Travail ayant pris effet le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT que ces règles de fonctionnement prévoient notamment que le mandat des membres est d'une durée de trois ans et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à leur démission ou leur remplacement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté AM 2016-003 de la ministre responsable du Travail ayant pris effet le 14 juin 2016, mesdames Claudine Barabé, Ève Paré, Nathalie Gagnon et Anait Aleksanian ainsi que monsieur Florent Gravel ont été nommés membres du Comité consultatif sur les normes du travail, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté AM 2016-003 de la ministre responsable du Travail ayant pris effet le 14 juin 2016, madame Nolywé Delannon a été nommée membre du Comité consultatif sur les normes du travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté AM 2016-003 de la ministre responsable du Travail ayant pris effet le 14 juin 2016, madame Dominique Jarvis a été nommée membre du Comité consultatif sur les normes du travail, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté AM 2018-002 de la ministre responsable du Travail ayant pris effet le 29 mai 2018, madame Kim Paradis a été nommée membre du Comité consultatif sur les normes du travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté AM 2018-002 de la ministre responsable du Travail ayant pris effet le 29 mai 2018, madame Ghislaine Paquin et monsieur Alain Pineau ont été nommés membres du Comité consultatif sur les normes du travail, qu'ils ont démissionné de leurs fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la Loi ont été effectuées.

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Sont nommées de nouveau membres du Comité consultatif sur les normes du travail, pour un mandat d'une durée de trois ans à compter des présentes, les personnes suivantes :

— madame Claudine Barabé, directrice des relations du travail, du service juridique et de la santé et sécurité du travail, Centrale des syndicats du Québec (CSQ), à titre de membre représentant les salariés syndiqués;

— madame Ève Paré, présidente-directrice générale, Association des hôtels du grand Montréal, à titre de membre représentant les employeurs du milieu de la grande entreprise;

—madame Nathalie Gagnon, avocate médiatrice, Matières familiales, à titre de membre représentant la famille;

—madame Anait Aleksanian, directrice générale, Centre d'appui aux communautés immigrantes, à titre de membre représentant les communautés culturelles;

—monsieur Florent Gravel, consultant, Association des détaillants en alimentation du Québec, à titre de membre représentant les employeurs du milieu de la petite et de la moyenne entreprise;

—madame Kim Paradis, directrice générale, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, à titre de membre représentant les femmes.

Sont nommées membres du Comité consultatif sur les normes du travail, pour un mandat d'une durée de trois ans à compter des présentes, les personnes suivantes :

—monsieur Daye Diallo, président, Force Jeunesse, à titre de membre représentant les jeunes, en remplacement de madame Nolywé Delannon;

—madame Manon Poirier, directrice générale, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, en remplacement de madame Dominique Jarvis;

—madame Mélanie Gauvin, organisatrice communautaire, Au bas de l'échelle, à titre de membre représentant les salariés non syndiqués, en remplacement de madame Ghislaine Paquin;

—monsieur Luc Meunier, directeur principal des relations professionnelles, Fédération des caisses Desjardins du Québec, à titre de membre représentant les employeurs du milieu coopératif, en remplacement de monsieur Alain Pineau.

Le présent arrêté prend effet à compter des présentes.

Québec, le 31 octobre 2019

*Le ministre du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale,*
JEAN BOULET